



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2021 À 19 H 00**

FONCIER :

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-072 Compromis de vente – Cession de la parcelle C 1501 – Quartier Val de Sibourg

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-073 Souscription d'un prêt relais sur avance de subventions et FCTVA – Crédit Agricole

21-074 Souscription d'un prêt relais pour un portage foncier– Caisse d'Epargne

21-075 Budget Principal – Décision Modificative n°3 – Novembre 2021

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2021 À 19 H 00**

L'An deux mille vingt et un le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trois novembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances en Mairie de Lançon-Provence sous la présidence Madame Julie ARIAS, Maire,

Etaient présents tous ses membres à l'exception de :

- Mme Patricia HEYRAUD qui avait donné procuration à M. Sébastien GUIRAUD
- Mme Christina MOREL qui n'avait pas donné procuration
- M. Hervé BERTAIL qui avait donné procuration à M. Olivier DENIS
- Mme Christine MORTELLIER qui n'avait pas donné procuration
- M. Lionel TARDIF qui avait donné procuration à Mme Nathalie HOCQUARD
- Mme Sandra BARTLAKOWSKI qui n'avait pas donné procuration
- Mme Pauline BECHET qui avait donné procuration à Mme Virginie VIOLA
- M. Gabriel TOBIAS qui avait donné procuration à M. Jean-Louis DONADIO
- M. Denis MALLIA qui n'avait pas donné procuration
- Mme Florence ALEXANDRE qui n'avait pas donné procuration
- M. Gérard TORRES qui n'avait pas donné procuration
- M. Michel TREZINI qui n'avait pas donné procuration
- M. Eric LEDARD qui avait donné procuration à Mme Nadia KESBI

Secrétaire de séance : Marie-Cécile DEMARIÉ

PROCÈS-VERBAL

Mme le Maire a soumis au vote le procès-verbal de la séance du 26 août 2021 qui a été approuvé, **à l'Unanimité des membres présents,**

DÉCISIONS PRISES

Mme le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises depuis la séance du 26 août dernier sur la base de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités.

FONCIER :

Rapporteur : Olivier STEVENIN

21-072 Compromis de vente – Cession de la parcelle C 1501 – Quartier Val de Sibourg

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, **à l'Unanimité des membres présents,**

A APPROUVÉ la cession à la SAS MISVA du Groupe Immalliance, située Parc de la Buzine, 67 montée de Saint-Menet – 13011 MARSEILLE, de la parcelle communale C n° 1501 d'une superficie totale de 9 057 m², pour un prix de 1 650 000 € HT soit 182,17 €/m².

A DIT que les frais de notaire et d'enregistrement seront pris en charge par l'acquéreur.

A CHARGÉ Me Xavier COLONNA, Notaire dont l'étude est située 2 place du 11 novembre, BP 170 – 13723 MARIIGNANE Cedex, d'établir les actes notariés.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, notamment le compromis de vente et l'acte authentique.

FINANCES :

Rapporteur : Valérie POILLONG

21-073 Souscription d'un prêt relais sur avance de subventions et FCTVA – Crédit Agricole

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ la souscription d'un prêt relais sur avance de subvention et FCTVA avec le Crédit Agricole conformément.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette opération financière, et notamment le contrat de prêt.

21-074 Souscription d'un prêt relais pour un portage foncier– Caisse d'Epargne

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A APPROUVÉ la souscription d'un prêt relais avec la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) conformément aux caractéristiques et conditions annexées à la présente délibération.

A AUTORISÉ Madame le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette opération financière, et notamment le contrat de prêt.

21-075 Budget Principal – Décision Modificative n°3 – Novembre 2021

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité des membres présents**,

A DÉCIDÉ que seront réajustées par chapitre les recettes réelles d'investissement comme suit :

Chapitre	Article	Détail	Montant
16	1641	Emprunts en Euros	1 854 396.26 €

A DÉCIDÉ que seront réajustées par chapitre les dépenses réelles d'investissement comme suit :

Chapitre	Article	Détail	Montant
16	1641	Remboursements d'emprunts	1 789 726.26 €
21	21318	Autres Bâtiments Communaux	- 55 630.00 €
23	2312	Agencements et Aménagements de terrains	120 300.00 €

Le Maire
Julie ARIAS

Marie-Cécile DEMARIÉ
Conseillère Municipale

